

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LUSSANT

Séance du 14 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **14 avril à 19h00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Lyne PILLET, première Adjointe au Maire**.

Nombre de membres en exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Votants : 7

- **Étaient Présents** : les conseillers municipaux suivants :
- Mme PILLET Lyne, Mr. RABAUD David, Mr. FOUGERIT- BEAUVOIT Philippe,
- Mme PAUQUET Maryse, Mme VINCELET Mathilde,
- M. BUGEAT Patrick, M. ANDRÉ Patrick
- **Était représenté :**
- M. COLOMBELLI Alexandre a donné pouvoir à M. RABAUD David
- **Étaient absents:**
- Mme DEVILLARD Françoise,
- M. LERECULEY Erwan,
- **Secrétaire de séance** : M. BUGEAT Patrick

L'ensemble des membres du Conseil Municipal présent ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 03 mars 2025 il n'en est pas fait lecture, aucune remarque n'est faite sur celui-ci

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame la première Adjointe au Maire a ouvert la séance et expose ce qui suit :

Ordre du jour :

1 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

- 1.1 - LOCAL COMMERCIAL
- 1.2 - OPÉRATION CENTRE BOURG
- 1.3 - COMMUNE

2 - AFFECTATION DU RESULTAT :

- 2.1 - LOCAL COMMERCIAL
- 2.2 - OPÉRATION CENTRE BOURG
- 2.3 - COMMUNE

3 – FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

- 4.1 - LOCAL COMMERCIAL
- 4.2 - OPÉRATION CENTRE BOURG
- 4.3 - COMMUNE

Madame PILLET, première adjointe au Maire explique aux élus présents que cette année la commune de Lussant s'est portée volontaire pour voter le Compte Financier Unique qui regroupe le Compte Administratif et le Compte de Gestion des années précédentes.

Le Compte Financier unique deviendra obligatoire pour toutes les communes à partir de janvier 2026.

- - - - -

1.1) Vote du Compte Financier Unique 2024 – LOCAL COMMERCIAL :

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Line PILLET, adjointe au Maire vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	45 000.82
	Réalisé :	7 860.19
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	45 000.82
	Réalisé :	45 000.82
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	9 196.92
	Réalisé :	61.99
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	9 196.92
	Réalisé :	9 266.28
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	37 140.63
Fonctionnement	9 204.29
Résultat global	46 344.92

1.2) Vote du Compte Financier Unique 2024 – OPERATION CENTRE BOURG :

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Line PILLET, adjointe au Maire vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	691 850.00
	Réalisé :	676 000.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	691 850.00
	Réalisé :	540 000.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	392 918.47
	Réalisé :	241 310.41
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	392 918.47
	Réalisé :	303 915.47
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 136 000.00
Fonctionnement	62 605.06
Résultat global	- 73 394.94

1.3) Vote du Compte Financier Unique 2024 – COMMUNE :

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Line PILLET, adjointe au Maire vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	265 877.35
	Réalisé :	124 129.74
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	265 877.35
	Réalisé :	124 110.08
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	895 041.24
	Réalisé :	763 959.44
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	895 041.24
	Réalisé :	913 156.16
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 19.66
Fonctionnement	149 196.72

2.1) Affectation du résultat – LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Line PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 le 14 avril 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 9 204.29

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 9 204.29

- Un excédent d'investissement de : 37 140.63

Soit un excédent d'investissement de : 37 140.63

DÉCIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 9 204.29

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 37 140.63

2.2) Affectation du résultat – OPERATION CENTRE BOURG :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Line PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 le 14 avril 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 62 605.06

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 62 605.06

- Un déficit d'investissement de : 136 000.00

Soit un excédent d'investissement de : 136 000.00

DÉCIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DEFICIT

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	62 605.06
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	136 000.00

2.3) Affectation du résultat – COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Line PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 le 14 avril 2025

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	149 196.72
--------------------------------------	------------

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	149 196.72
---	-------------------

- Un déficit d'investissement de :	19.66
------------------------------------	-------

Soit un déficit d'investissement de :	19 .66
--	---------------

DÉCIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	48 610.22
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	100 586.50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	19.66

5 - FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 :

Madame la première adjointe expose et commente l'état N°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Après avoir entendu cet exposé, après avoir étudié le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2025 et en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les taux communaux des deux taxes directes applicables pour l'année 2025 ainsi qu'il suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **51.18 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **57,65 %**
 - Taxe d'habitation : **13.40 %**

4.1) Vote du Budget Primitif 2025 – LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Line PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2024, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement :

- Dépenses :	37 140.63
- Recettes :	37 140.63

Fonctionnement :

- Dépenses :	11 844.29
- Recettes :	11 844.29

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Budget Primitif 2025 à savoir :

Investissement :

- Dépenses :	37 140.63	(dont 0.00 de RAR)
- Recettes :	37 140.63	(dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

- Dépenses :	11 844.29	(dont 0.00 de RAR)
- Recettes :	11 844.29	(dont 0.00 de RAR)

4.2) Vote du Budget Primitif 2025 – OPERATION CENTRE BOURG :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Line PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2024, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement :

- Dépenses :	136 000.00
- Recettes :	136 000.00

Fonctionnement :

- Dépenses :	198 605.06
- Recettes :	198 605.06

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Budget Primitif 2025 à savoir :

Investissement :

- Dépenses :	136 000.00	(dont 0.00 de RAR)
- Recettes :	136 000.00	(dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

- Dépenses :	198 605.06	(dont 0.00 de RAR)
--------------	------------	--------------------

- Recettes : 198 605.06 (dont 0.00 de RAR)

4.3) Vote du Budget Primitif 2025 – COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Line PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2024, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement :

- Dépenses : 141 728.86
- Recettes : 141 728.86

Fonctionnement :

- Dépenses : 908 372.19
- Recettes : 908 372.19

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Budget Primitif 2024 à savoir :

Investissement :

- Dépenses : 141 728.86 (dont 0.00 de RAR)
- Recettes : 141 728.86 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

- Dépenses : 908 372.19 (dont 0.00 de RAR)
- Recettes : 908 372.19 (dont 0.00 de RAR)

Questions diverses :

1 – Un administré présent dans le public obtient la parole et souhaite remercier l'équipe municipale pour la mise en place de l'éclairage public supplémentaire situé chemin des vignes.

Il fait part également de sa satisfaction de la publication de l'arrêté concernant les nuisances sonores sur la commune. Il déplore malheureusement que les administrés n'en soient pas informés.

Madame PILLET 1^{ère} adjointe au Maire, fait savoir que l'information a été publiée sur les réseaux sociaux de la commune et qu'elle apparaîtra dans le prochain « Petit Lussantais ».

L'administré en profite d'avoir obtenu la parole pour signaler la dangerosité du passage piéton situé Grand'Rue face à la Mairie. Il a pu observer des collégiens en difficulté pour traverser lors de leur descente du transport scolaire en fin d'après-midi. Le trafic est trop rapide sur cette portion de route.

Mme PILLET et Monsieur RABAUD Adjoint au Maire lui répondent que cet axe routier fait partie du département, que c'est une route empruntée pour les convois exceptionnels et qu'il est difficile de mettre en place des dispositifs de ralentissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h06**.
Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.
Ont signé au registre les membres présents

Lyne PILLET		David RABAUD	
Philippe FOUGERIT- BEAUVOIT		Maryse PAUQUET	
Patrick ANDRÉ		Françoise DEVILLARD	Absente

Patrick BUGEAT		Mathilde VINCELET	
Erwan LERECULEY	Absent	Alexandre COLOMBELLI	Excusé